

Expert archivage numérique externalisation archives publiques H/F - CDD 6 mois

Ref : 2023-1410446

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

Direction Générale des Patrimoines et de l'Architecture (DGPA)
DGPA / SIAF / Sous-direction de la collecte, de la conservation et de l'archivage électronique / Bureau de l'expertise numérique et de la conservation durable

Localisation

11 rue des Quatre Fils -75003 Paris

Domaine : Numérique

Date limite de candidature : 14/01/2024

Nature de l'emploi Emploi ouvert uniquement aux contractuels	Nature du contrat CDD de 6 mois	Expérience souhaitée Confirmé
Rémunération (fourchette indicative pour les contractuels) IM 545 € brut/an	Catégorie Catégorie A (cadre)	Management Non
		Télétravail possible Oui

Vos missions en quelques mots

1. Contribuer aux travaux d'expertise portés par le SIAF en matière d'archivage numérique

- Conseil et accompagnement en matière d'archivage numérique et de dématérialisation : réponses aux questions du réseau des services publics d'archives et information des acteurs de l'écosystème
- Suivi des projets d'archivage numérique sur le territoire (Vitam, Vitam accessible en service, appels à projets DIAMAN et ANET) et veille technologique sur les systèmes d'archivage électronique et sur les systèmes d'information archivistique
- Participation à l'animation de la Cellule nationale de veille sur les formats de fichiers, et à l'animation de communautés numériques sur des espaces collaboratifs (Osmose, Resana) et par des webinaires et des contenus éditoriaux sur FranceArchives

2. Promouvoir le Standard d'échange de données pour l'archivage (SEDA) et les outils de l'archivage numérique :

- Participation à l'animation du comité de pilotage du SEDA
- Suivi des outils Octave (Outil de constitution et de traitement automatisé des versements électroniques) et Pastis (Profil d'archivage simple pour le traitement de l'information en SEDA) : animation des communautés d'utilisateurs, collecte des besoins et des cas d'usage, dialogue avec les éditeurs (Docuteam, Vitam)

3. Assurer le suivi sectoriel de l'externalisation des archives publiques courantes et intermédiaires papier et numériques

- Conseil et accompagnement du réseau des services publics d'archives sur le périmètre et les modalités d'instruction et de mise en œuvre du dispositif d'agrément de l'État pour les tiers archiveurs, en vue du dépôt d'archives publiques courantes et intermédiaires
- Information des tiers archiveurs sur les obligations légales et réglementaires en matière d'archives publiques, en relation avec les associations représentatives et avec AFNOR certification, et mise à jour de la liste et de la carte des tiers archiveurs agréés sur FranceArchives

Profil recherché

Brève description du profil :

Profil d'e-archiviste catégorie A.

Expérience en archivage numérique (gestion ou participation à la gestion d'un projet, traitement d'archives numériques).

Bonne connaissance de l'environnement professionnel, des services publics d'archives et de l'écosystème du tiers archivage.

Compétences techniques :

- o Connaissance des normes nationales et internationales et des standards de l'archivage

numérique et de la gestion de l'information : niveau maîtrise

- o Connaissance du déroulement d'un projet d'archivage numérique et du déroulement d'un projet de numérisation : niveau maîtrise
- o Connaissance dans les domaines des technologies de l'information : niveau maîtrise
- o Aptitude à l'utilisation d'outils informatiques : niveau maîtrise

Savoir-faire :

- o Capacité à analyser des situations et des dossiers
- o Capacité à respecter des objectifs et à élaborer des indicateurs de suivi
- o Capacités à transmettre des informations et à rendre compte
- o Qualités d'animation et de gestion des relations avec différents types de partenaires
- o Qualités de rédaction et de synthèse

Compétences comportementales :

- o Goût pour le travail en équipe et avec le réseau professionnel
- o Sens de la diplomatie
- o Capacité d'adaptation aux exigences du poste et du contexte
- o Esprit de synthèse
- o Réactivité

Niveau d'études minimum requis

Niveau

Niveau 7 Master/diplômes équivalents

Compétences attendues

Expérience en archivage numérique (gestion ou participation à la gestion d'un projet, traitement d'archives numériques).

Bonne connaissance de l'environnement professionnel, des services publics d'archives et de l'écosystème du tiers archivage.

Maîtrise de l'anglais écrit et parlé souhaitable

Langues

Anglais

Maîtrise

Éléments de candidature

Documents à transmettre

Pour postuler à cette offre, l'envoi du CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

Personne à contacter

francoise.banat-berger@culture.gouv.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Contact pour information sur le poste :

courriel : violette.levy@culture.gouv.fr , Violette LÉVY, cheffe du Bureau de l'expertise numérique et de la conservation durable, 01 40 15 82 76

Envoi des candidatures : la lettre de motivation et le CV doivent obligatoirement être adressés par courriel aux adresses suivantes :

courriel 1 : francoise.banat-berger@culture.gouv.fr , Françoise BANAT-BERGER, cheffe du Service interministériel des Archives de France

courriel 2 : siaf.rh@culture.gouv.fr

copie indispensable : candidature.dgp@culture.gouv.fr

Préciser dans l'objet du message : l'intitulé du poste et le numéro Choisir le service public de la fiche de poste (ex : Candidature agent d'accueil, de surveillance et de magasinage, référence CSP).

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Modalités de recrutement : les candidatures seront examinées collégalement par au moins 2 personnes formées au processus de recrutement.

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs handicapés.

Conditions particulières d'exercice

Déplacements (formations, animation ou participation à des groupes de travail et à des séminaires)

Fondement juridique

Poste ouvert uniquement aux agents contractuels, contrat à durée déterminée de 6 mois.

Statut du poste

Vacant à partir du 01/01/2024

Métier de référence

Conseillère / Conseiller en systèmes d'information

Qui sommes nous ?

Le Service interministériel des Archives de France (SIAF) est un des services composant la direction générale des patrimoines et de l'architecture (avec les musées, le patrimoine et l'architecture).

Son organisation est fixée par l'article 3 de l'arrêté du 31 décembre 2020 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale des patrimoines. Il définit, coordonne et évalue l'action de l'État en matière d'archives, à l'exception de celles relevant du ministère des Armées et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui disposent d'une autonomie dans ce domaine. Son action s'inscrit dans le cadre stratégique défini par le comité interministériel aux archives de France (CIAF). Elle s'appuie sur les avis et l'expertise du conseil supérieur des archives (CSA).

Ainsi, il définit, coordonne et évalue l'action de l'État en matière de collecte, de conservation, de communication et de mise en valeur des archives publiques à des fins administratives, civiques, scientifiques et culturelles. Il exerce sa tutelle sur les trois services à compétence des archives nationales. Il coordonne et évalue l'action de près de 800 services publics d'archives (dont notamment les services départementaux d'archives) sur toute la chaîne archivistique (collecte, tri, classement, description, conservation, communication, diffusion et mise en valeur). (...)

(...) Il leur fournit son expertise au moyen notamment de journées d'études, de réunions nationales et interrégionales et de cycles de formation. Son action est soutenue, en région, par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

Il exerce, en liaison avec la délégation à l'inspection, la recherche de l'innovation (DIRI) de la DGPA, un contrôle scientifique et technique sur les archives publiques encore aux mains de leurs producteurs (services et établissements publics de l'Etat et autres personnes morales de droit public, organismes de droit privé chargés de la gestion d'un service public ou d'une mission de service public, officiers publics ou ministériels, collectivités territoriales et leurs établissements publics et à leurs groupements).

Il concourt à la sauvegarde des archives privées qui présentent un intérêt pour l'histoire, en faisant classer certains fonds comme trésors nationaux, en subventionnant l'acquisition de documents par des services d'archives publics et en contrôlant les sorties temporaires ou

définitives du territoire dans le cadre des dispositions relatives à la circulation des biens culturels.